

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2025**

DELIBERATION N°10 - DCM-20250414-10

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 20
Votants : 28
Pour : 28
Contre : -
Abstentions : -

**Objet :
Modification du
tableau des
emplois**

L'an deux mille-vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 4 avril 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, M. Patrick ACEDO, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ
Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à M. José DOS SANTOS
M. Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD
M. Frédéric BILLARD donne pouvoir à Mme Martine BECRET

Membre absent :
M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : M. Patrick ACEDO

Rapporteur : M. Francis GONZALEZ, *Maire*

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu :

- De l'évolution des besoins du service et afin de permettre l'évolution des carrières des agents inscrits au tableau d'avancements de grade établi pour l'année 2025,

- Du futur départ en retraite d'un agent du service voirie et de la nécessité de pourvoir à son remplacement.
- Du départ en retraite d'un agent du service « fêtes et cérémonies »,
- De la nomination dans un nouveau grade de deux agents,

Il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la façon suivante :

- Avancements de grade à compter du 1er mai 2025 :

Service	Emplois supprimés	Emplois créés
Espaces verts	1 agent de maîtrise à temps complet	1 agent de maîtrise principal à temps complet
	1 adjoint technique à temps complet	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Voirie	1 adjoint technique à temps complet	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 agent de maîtrise à temps complet	1 agent de maîtrise principal à temps complet
	3 adjoints techniques à temps complet	3 adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe à temps complet
	1 adjoint technique à temps non complet (30h/semaine)	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (30h/semaine)
TOTAL	8	8

- Avancement de grade à compter du 16 août 2025 :

Service	Emplois supprimés	Emplois créés
Direction des services techniques	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
TOTAL	1	1

- Création d'emploi à compter du 1er juin 2025 :

Service	Emplois créés
Voirie	1 cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet
TOTAL	1

• Suppressions d'emplois :

Service	Emplois supprimés
Fêtes et cérémonies	1 agent de maîtrise principal à temps complet
Bâtiment	1 adjoint technique à temps complet
Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
TOTAL	3

Considérant que la suppression d'emploi est une décision ne pouvant être prise qu'après avis du Comité social territorial,

Considérant l'avis rendu par le Comité social Territorial en date du 10 mars 2025,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2025

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 14/04/2025

Le Maire,
M. Francis GONZALEZ



Le Secrétaire,
M. Patrick ACEDO

**Certifié
 exécutoire
 compte tenu du
 dépôt à la Sous
 Préfecture de
 Bayonne
 le
 et de la
 publication
 le**